

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

87-05-23

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **1 – Ouverture de la séance**

### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

### **3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

### **4 – Période de questions**

### **5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

### **6 – Législation**

6.1 - Dépôt - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 393-2023

6.2 - Dépôt - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 394-2023

### **7 – Service des travaux publics**

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Déneigement saison 2022-2023 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%

7.3 - Ratifier l'octroi du contrat avec Groupe Horizon pour des travaux de réparation de l'accotement - près du 571 rang Saint-Yves

7.4 - Ratifier l'octroi du contrat avec Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour des travaux de dégagement de l'emprise municipale dans divers rangs

7.5 - Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage

### **8 – Service d'urbanisme**

8.1 - Rapport des permis

### **9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Autorisation 1<sup>er</sup> versement 2023 - Sûreté du Québec

9.2 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours

9.3 - Comité de la St-Jean Saint-Aimé/Massueville – Demande d'aide financière

9.4 - École secondaire Fernand-Lefebvre – Galas Méritas et Coups de cœur 2022-2023

9.5 - Constitution du comité de démolition - Nomination des membres

### **10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

### **11 – Varia**

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**88-05-23**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 avril 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

### **5 - ADMINISTRATION**

**89-05-23**

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 au montant de 51 689,41\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 au montant de 51 689,41\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'avril.

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

#### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023).

## **6 - LÉGISLATION**

### **6.1 - Dépôt - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 393-2023**

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 393-2023 relatif au règlement de zonage.

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 393-2023 est de 385;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 49;
- Que le nombre de demandes reçues est de zéro (0);

La directrice générale déclare que le règlement numéro 393-2023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### **6.2 - Dépôt - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 394-2023**

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 394-2023 relatif au règlement de lotissement.

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 394-2023 est de 385;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 49;
- Que le nombre de demandes reçues est de zéro (0);

La directrice générale déclare que le règlement numéro 394-2023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Le rapport de monsieur Jean-Marc Laberge, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 a été remis aux élus pour information.

90-05-23

### **7.2 - Déneigement saison 2022-2023 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 8 924,48 \$ taxes incluses à la *Ferme GAD Brouillard inc.* relativement aux travaux de déneigement pour la saison 2022-2023. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

91-05-23

### **7.3 - Ratifier l'octroi du contrat avec Groupe Horizon pour des travaux de réparation de l'accotement - près du 571 rang Saint-Yves**

Considérant que des travaux d'urgence doivent être effectués afin de réparer l'affaissement de l'accotement près du 571, rang Saint-Yves;

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De ratifier le contrat à *Groupe Horizon* afin de réparer l'accotement à proximité du 571, rang Saint-Yves. Le coût est de 1775\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

92-05-23

**7.4 - Ratifier l'octroi du contrat avec Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour des travaux de dégagement de l'emprise municipale dans divers rangs**

Considérant que des travaux de dégagement de l'emprise municipale sont requis principalement sur les rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

De ratifier le contrat pour le dégagement de l'emprise municipale principalement sur les rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau à la compagnie *Services d'Arbres de la Sablonnière inc.* au tarif horaire de 375\$. La durée des travaux est estimée à 8 heures. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

93-05-23

**7.5 - Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire réaliser des travaux de débroussaillage à l'aide de faucheuses télescopiques sur les rangs Saint-Charles, Bord de l'Eau et Thiersant;

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à deux (2) compagnies pour des travaux de débroussaillage;

Considérant que l'offre présentée par *ML Entreprise* est la plus basse soumission conforme au taux horaire de 114\$.

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil octroi le contrat pour le débroussaillage sur les rangs Saint-Charles, Bord de l'Eau et Thiersant à l'aide de faucheuses télescopiques à la compagnie *ML Entreprise* au taux horaire de 114\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32001-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**8 - SERVICE D'URBANISME**

**8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que quatre (4) permis ont été émis pour la période d'avril 2023.

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

**94-05-23**

### **9.1 - Autorisation 1er versement 2023 - Sûreté du Québec**

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Julie L'Homme  
Et résolu

D'autoriser le paiement du 1<sup>er</sup> versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 62 141 \$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-21000-441.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**95-05-23**

### **9.2 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

- Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte que l'inspecteur municipal du Village de Massueville effectue la tonte de la pelouse pour l'année 2023 au 285, rue Bonsecours;
- Que lesdits coûts soient assumés, à parts égales, par les deux (2) municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**96-05-23**

### **9.3 - Comité de la St-Jean Saint-Aimé/Massueville – Demande d'aide financière**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière déposée par le comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé et Massueville;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire participer financièrement aux Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé et Massueville et particulièrement au spectacle du dimanche 25 juin;

En conséquence,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise un montant de 2000\$ affecté au spectacle du dimanche 25 juin. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70193-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**97-05-23**

### **9.4 - École secondaire Fernand-Lefebvre – Galas Méritas et Coups de cœur 2022-2023**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accorde une aide financière au montant de 100\$ pour les Galas Méritas et Coups de cœur 2022-2023 qui auront lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochain. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**98-05-23**

### **9.5 - Constitution du comité de démolition - Nomination des membres**

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant l'adoption du règlement numéro 400-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, ce comité doit être composé de trois (3) membres du conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu de désigner le président de ce comité;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Godin  
Et résolu

Que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 400-2023. Ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer, les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal:

- Jacques Desrosiers, président
- Marie-Soleil Beauregard, membre et présidente substitut
- Patrick Boisselle, membre
- Denis Benoît, membre substitut

De désigner monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, urbaniste étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 400-2023, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

## **11 - VARIA**

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

99-05-23

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h52.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière